



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 MAI 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 32

Votants : 32

N° 2

OBJET :

VOIRIE

AMENAGEMENT DE
LA 3EME TRANCHE
DU BOULEVARD
URBAIN SUR VICHY
ET CUSSET

AVENANT N°1 AU
MARCHE DE
MAITRISE
D'OEUVRE

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à la délibération n° 2) - JS. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mme et MM. M. GUYOT - P BONNET - M. MORGAND - A. CORNE - JD. BARRAUD - JM. LAZZERINI - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BERTIN - C. BOUARD - G. MARSONI - F. SENNEPIN - C. SEGUIN - N. COULANGE - P. COLAS - G. DURANTET - M. MONTIBERT - F. BOFFETY - E. VOITELLIER - A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. J. KUCHNA - C. BENOIT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SEMONSUT - C. DUMONT - JM. BOUREL - M. CHARASSE, Conseillers Délégués.

Mme et MM. JP. BLANC - C. CATARD - C. FAYOLLE - A. GIRAUD - R. LOVATY, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 20 MAI 2019

Publiée ou notifiée

le : 20 MAI 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Communauté et ses compétences en matière de Voirie et d'aménagement du territoire,

Vu la délibération n°1 du bureau communautaire du 24 novembre 2016, approuvant les principes du projet d'aménagement de la 3ème tranche du boulevard urbain sur Vichy et Cusset, le lancement des études préalables, des procédures réglementaires et des acquisitions foncières nécessaires via l'EPF Smaf Auvergne,

Vu la délibération du bureau communautaire du 19 octobre 2017, approuvant le programme de l'opération et le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de concevoir le projet,

Vu la délibération n°5 du bureau communautaire du 14 décembre 2017, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération au groupement dirigé par EGIS,

Vu l'avis favorable du Bureau du 24 janvier 2019 pour engager la réalisation de la piste cyclable le long du boulevard Alsace Lorraine à Cusset,

Considérant la nécessité d'adapter le découpage en tranche du marché de maîtrise d'œuvre aux travaux qui vont être réalisés dans la 1^{ère} phase (Section Nord + piste cyclable Alsace Lorraine) et de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 30 avril 2019, pour la passation de cet avenant,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la passation de l'avenant n°1 (ci-joint) au marché Egis – Atelier du Trèfle, d'un montant de 10 579,75 € HT (+5,0%)
- d'autoriser M. le Président ou le conseiller délégué à la commande publique à signer l'avenant et tout document nécessaire à sa bonne exécution,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

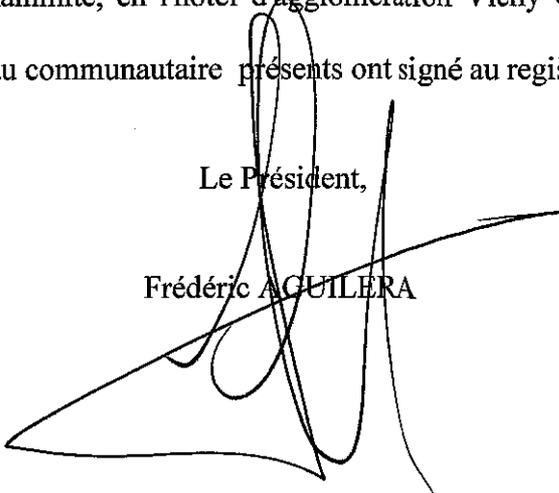
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 9 mai 2019.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

MARCHÉ N° 17WC121

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Vichy Communauté
9, Place Charles De Gaulle
03200 Vichy

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

EGIS Ville et Transports / Atelier du Trèfle
5D, rue Louis Blériot
63017 Clermont Ferrand Cedex 2

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :** Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la 3ème tranche du boulevard urbain sur Vichy et Cusset
- **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 15 janvier 2018
- **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**suivant phasage.
- **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 211 756,25 €
 - Montant TTC : 254 107,50 €

D - Objet de l'avenant.

- **Modifications introduites par le présent avenant :**

Sur le marché initial de la tranche ferme – section Romainville -> Creuzier le Vieux, l'enveloppe financière de 2 300 000 € HT ne comprenait pas, les travaux du giratoire de Romainville et ses bretelles d'accès (443 000,00 € HT) et les travaux de mesures compensatoires diverses (400 000,00 € HT).

De plus, il a été décidé par le maître d'ouvrage d'inclure dans cette tranche ferme la réalisation de la piste cyclable (VRD + Eclairage public + Espaces verts) de la section Gilbert Roux – Romainville (466 909,00 € HT).

De ce fait, l'enveloppe financière de la tranche ferme passe de 2 300 000 € HT à 3 609 909,00 € HT.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre sur la tranche ferme passe donc 97 968,75 € HT à 153 764,07 € HT.
(3 609 909,00 x 4.2595%= 153 764,07 € HT)

La rémunération de la maîtrise d'œuvre sur la tranche optionnelle 1 ne change pas et reste à 37 250,00 € HT.

Sur la tranche optionnelle 2, l'enveloppe financière prévisionnelle est abaissée des montants des travaux qui sont réalisés en tranche ferme, à savoir, le giratoire de Romainville (- 443 000,00 € HT) et la piste cyclable (-466 909,00 € HT), ainsi que la non reprise des réseaux humides suite au diagnostic réalisé par Vichy Communauté (- 567 000 € HT) et passe donc de 2 500 000,00 € HT à 1 023 091,00 € HT.
La rémunération de la maîtrise d'œuvre sur la tranche optionnelle 2 est ramenée de 76 537,50 € HT à 31 321,93 € HT.

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre se trouve porté à : 153 764,07 (TF) + 37 250,00 (TO1) + 31 321,93 (TO2) = **222 336,00 € HT**.

Les nouvelles répartitions des membres du groupement sont les suivantes :

Tranche Ferme : Section Romainville - Creuzier le Vieux			Montant Travaux:	Taux : 4,2595 %
			3 609 909,00	Rém: 153764,07 €ht
Elements de mission	Taux sur honoraires	Total global HT	Part EGIS	Part ADT
AVP	16,82	25 863,12 €	20 690,49 €	5 172,62 €
PRO	16,00	24 602,25 €	20 173,85 €	4 428,41 €
ACT	8,64	13 285,22 €	11 093,16 €	2 192,06 €
EXE	3,71	5 704,65 €	4 848,95 €	855,70 €
DET	34,76	53 448,39 €	47 569,07 €	5 879,32 €
AOR	5,28	8 118,74 €	4 871,25 €	3 247,50 €
CIE	3,89	5 981,42 €	5 981,42 €	- €
OPC	6,74	10 363,70 €	10 363,70 €	- €
ACI	4,16	6 396,59 €	1 918,98 €	4 477,61 €
TOTAL	100%	153 764,07 €	127 510,86 €	26 253,22 €

Tranche Optionnelle 1: Liberté - Iris			Montant Travaux:	Taux : 5,7308 %
			650 000,00 €ht	Rém: 37250,00 €ht
Elements de mission	Taux sur honoraires	Total global HT	Part EGIS	Part ADT
AVP	14,26	5 311,85 €	4 311,85 €	1 000,00 €
PRO	16,78	6 250,55 €	5 250,55 €	1 000,00 €
ACT	9,93	3 698,93 €	3 073,93 €	625,00 €
EXE	4,73	1 761,93 €	1 261,93 €	500,00 €
DET	35,27	13 138,08 €	10 638,08 €	2 500,00 €
AOR	8,15	3 035,88 €	1 785,88 €	1 250,00 €
CIE	2,79	1 039,28 €	1 039,28 €	- €
OPC	3,69	1 374,53 €	1 374,53 €	- €
ACI	4,40	1 639,00 €	139,00 €	1 500,00 €
TOTAL	100%	37 250,00 €	28 875,00 €	8 375,00 €

Tranche Optionnelle2: Gilbert Roux - Romainville			Montant Travaux: 1 023 091,00 €ht	Taux : 3,0615 % Rém: 31 321,93 €ht
Elements de mission	Taux sur honoraires	Total global HT	Part EGIS	Part ADT
AVP	16,34	5 118,00 €	4 094,40 €	1 023,60 €
PRO	18,31	5 735,05 €	4 989,49 €	745,56 €
ACT	7,05	2 208,20 €	1 766,56 €	441,64 €
EXE	3,59	1 124,46 €	978,28 €	146,18 €
DET	36,25	11 354,20 €	9 764,61 €	1 589,59 €
AOR	6,06	1 898,11 €	1 138,87 €	759,24 €
CIE	3,45	1 080,61 €	1 080,61 €	- €
OPC	6,47	2 026,53 €	2 026,53 €	- €
ACI	2,48	776,78 €	155,36 €	621,43 €
TOTAL	100%	31 321,93 €	25 994,70 €	5 327,23 €

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 10 579,75 €
- Montant TTC : 12 695,70 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 222 336,00€
- Montant TTC : 266 803,20 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)